

## Éditorial

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

Cette année, 7 ans après son dernier passage, le Tour de France est de retour en Haute-Vienne ! L'occasion de nous retrouver au cœur de l'été pour célébrer la plus populaire des compétitions cyclistes au monde et mettre en lumière le département.

Sur l'ensemble du parcours et notamment en Haute-Vienne, le ministère de l'Intérieur mettra en place un dispositif de sécurité exceptionnel. Sous mon autorité et en lien avec les mairies concernées, policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers seront mobilisés sur l'ensemble des 19 communes traversées pour faire respecter les consignes de sécurité au bénéfice de nos concitoyens et des coureurs.

Le zoom de la newsletter de juin vous apporte les premières informations générales en matière de mesures de sécurité à mettre en œuvre. Cet article sera actualisé tout au long du mois pour vous partager les dernières informations et vous permettre de relayer auprès de vos administrés les éléments de communication utiles sur les conduites à tenir lors de cet événement.



Je reste, avec mes services, à votre disposition pour toute question et mobilisée à vos côtés pour faire du Tour de France 2023 en Haute-Vienne une belle réussite.

Bonne lecture,

Fabienne BALUSSOU,  
Préfète de la Haute-Vienne

## Zoom



**Passage du Tour de France 2023 : les mesures de sécurité à prendre pour les communes concernées**

7 ans après, le Tour de France fera de nouveau étape en Haute-Vienne pour sa 110e édition ! 19 communes du département seront traversées à cette occasion par les coureurs. Les services de l'État sont mobilisés pour assurer la sécurité de cet événement.

Retrouvez dans cet article toutes les informations à connaître et les mesures à prendre pour les communes concernées.

En savoir plus



## Actualités

Protection et santé animales

### Influenza Aviaire - Allègement des mesures de mise à l'abri

Depuis le 30 avril 2023, le niveau de risque est passé de « élevé » à « modéré » sur tout le territoire français. Cela signifie que la menace de propagation de cette maladie chez les animaux est réduite.



Protection et santé animales

### Détention d'animaux d'espèces non domestiques

Tous les spécimens détenus doivent être comptabilisés pour évaluer les conditions de détention. Détenir des spécimens sans autorisations préalables peut entraîner des poursuites lors de contrôles.



Protection du consommateur

### Vigilance sur le démarchage domicile de fruits et légumes

Un avertissement est lancé aux consommateurs concernant des individus qui sollicitent la vente de fruits et légumes à domicile.



Environnement

### Les haies protègent, différentes réglementations visent aussi à les protéger

La Haute-Vienne est réputée pour sa densité élevée de haies. Il est important de se familiariser avec les règles en vigueur selon la localisation géographique et le niveau de protection défini par les autorités locales.



Élections et citoyenneté

## Jury d'assises pour l'année 2024

En 2024, 286 jurés d'assises seront sélectionnés pour la liste annuelle de la Haute-Vienne. Le maire de chaque commune organise un tirage au sort public pour établir la liste préparatoire.



Appui et conseils aux collectivités

## Répertoire des formations liées à l'exercice mandat local

Le répertoire des formations liées au mandat, élément clé de la réforme de la formation des élus locaux, a été publié le 27 avril 2023. Les formations pour les élus locaux doivent maintenant s'y conformer.



Appui et conseils aux collectivités

## Prévention des conflits d'intérêts : utilisation du principe de déport

La loi « 3DS » clarifie les règles sur les conflits d'intérêts pour les élus. Une FAQ a été élaborée par la Direction générale des Collectivités locales et la Direction des affaires criminelles et des grâces pour répondre aux questions pratiques des élus.



Développement local

## Séminaire départemental France services

Le 25 avril dernier s'est tenu le séminaire départemental France services, favorisant les échanges entre conseillers, renforçant leur engagement envers le dispositif et améliorant la qualité des services offerts localement.



Sécurité et protection de la population

## Les règles d'usage de la charte Marianne

Là où l'État est présent, agit, finance, sa présence doit être clairement indiquée. Le bloc-marque de l'État doit figurer sur l'ensemble de vos supports de communication en utilisant le logo adapté. Cet article vous guide dans les conditions d'utilisation de la charte graphique de l'État.



# Appels à projets



Accompagnement des territoires

## L'actualité des appels à projets de l'État

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine recense les divers appels lancés par les administrations centrales au sein d'une newsletter.



Politique de la ville

## Quartiers d'été 2023

Les "Quartiers d'été" précédents ont été très réussis. Le dispositif sera reconduit en 2023, favorisant l'émancipation et la découverte, notamment chez les jeunes.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention pour l'édition 2023 est fixée au 11 juin 2023.



# Démarches



Sécurité et protection de la population

## SIA - Création de compte pour les détenteurs d'armes majeurs titulaires du permis de chasser

Avant le 31 décembre 2023, les chasseurs propriétaires d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour maintenir leur droit d'acquérir et de détenir une arme à feu.



# Agenda

- [Ce qui change au 1er juin](#)
- 05/06 : journée mondiale de l'environnement
- 08/06 : journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
- 10/06 : commémoration du massacre d'Oradour-sur-Glane
- 18/06 : commémoration de l'appel du 18 juin du général de Gaulle
- 21/06 : 80e anniversaire de l'arrestation de Jean Moulin
- 21/06 : fête de la musique
- [21/06 - 24/06 : challenge national - Secours routier et secours d'urgence aux personnes 2023](#)



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Les services de l'état en  
Haute-Vienne sur :**  
[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

**et sur les réseaux sociaux :**



**@prefet87**

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

1, rue de la préfecture  
87031 LIMOGES cedex

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

